

Postulat - écoutons le Conseil communal: étudiez l'encouragement de l'utilisation des transports publics en Ville de Nyon

En août 2023, l'écrasante majorité de notre autorité, soit 71 personnes, renvoyait le postulat de notre collègue Jenefsky à la Municipalité pour qu'elle examine les effets d'un nouveau tarif urbain sur la fréquentation des transports publics, particulièrement pour les usagères et usagers occasionnels-les. Le rapport-préavis 137, dont vous venez de prendre connaissance, ainsi que les réponses aux questions de la commission, s'est principalement attaché à dire que Nyon en faisait déjà beaucoup, et selon la Municipalité mieux que certaines villes.

Toutefois, la demande initiale n'ayant pas été abordée, la commission unanime vous a proposé, sans gaîté de cœur, de refuser de prendre acte du rapport-préavis 137.

En revanche, elle vous invitait à la majorité à accepter le présent postulat qu'elle dépose ce soir et qui demande à la Municipalité d'étudier plus précisément les questions de tarifications des transports publics à Nyon, mais également de ce qu'elle compte faire pour sauvegarder les intérêts des Nyonnaises et des Nyonnais au sein de la communauté tarifaire Mobilis, voire au sein du Grand Genève via Région de Nyon, ce qui n'est pas fait à l'heure actuelle.

Ainsi, les sous-signé-es demandent à la Municipalité:

1. D'étudier la mise en oeuvre d'un tarif encore plus avantageux pour les courts parcours, type "saut de puce genevois", tel qu'un billet à fr. 1,50 disponible aux distributeurs et sur les applications, en incluant l'effet potentiel de cette mesure sur la fréquentation des transports publics.
2. D'étudier la mise en oeuvre de la gratuité totale, ou différenciée par catégorie (p.ex: juniors, seniors, etc.), en incluant l'effet potentiel de cette mesure sur la fréquentation des transports publics.
3. D'étudier le fonctionnement de la négociation des tarifs mobilis par les TPN, et notamment :
 - a. Comment les TPN déterminent les positions à adopter lors de la négociation;
 - b. Comment les instructions sont émises ou comment elles pourraient être émises par la Ville de Nyon, en tant que propriétaire majoritaire des TPN, afin de défendre au mieux les intérêts nyonnais;
 - c. Quelles sont les discussions menées ou à mener avec des communes ayant les mêmes intérêts à revoir la tarification Mobilis;
 - d. Quelles sont les discussions menées ou à mener avec les autres entreprises de transports afin de peser sur les décisions de la communauté tarifaire;
4. D'étudier comment la Ville de Nyon, faisant partie du "Grand Genève" pourrait mettre à l'agenda les discussions d'ouverture entre les communautés Mobilis et Unireso pour les usagères et usagers nyonnais-es, notamment via sa participation à la Région de Nyon (CODIR);

Nyon, le 12 juin 2024

Sacha Vuadens, Damien Andrievici, Sébastien Delahaye, Robert Jenefsky, Evren Kiefer, Robert Lütjens, Julien Urfer, Christine Vuagniaux, Mark Weaver.